Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024
ID : 031-213105828-20240208-CM2024020801-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre,
Le jeudi 8 février 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, après convocation légale en date du vendredi 2 février 2024.

Présents : *Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Jean-Jacques RAMADE, Christel GIRARDIN-FAURE, Guy DARNAUD, Andrée AIME, Jean-François GLEYZES, Virginie FURCATE-CHASTAING, Christine BIGON, Joëlle LOUMAN, Joël SOULOUMIAC, Régis BERGE, Martine MERCADAL, Catherine PRADELLES, Muriel GOURDOU, Ludovic ANDRIEUX, Jean-Marc BOUVIER, Muriel PINAUD, Thomas BONNAFOUS, Paul CANEVESE, Julien SIDOBRE, Nicole MARQUIE, Jean-Philippe MAIQUES, Jean-Luc GAXIEU.*

Absents excusés ayant donné procuration :

Arlette BLANC (procuration à Madame Martine MERCADAL), Annie HILAIRE (procuration à Monsieur Régis BERGE), Christophe COMLOMBIES (procuration à Madame Valérie GRAFEUILLE-ROUDET), Alexandra MAZAS-CANDEIL (procuration à Monsieur Jean-Philippe MAIQUES).

Absents excusés : Aucuns

Absents : Aucuns

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, le quorum d'au moins 50% des élus étant ainsi atteint.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-François GLEYZES est désignée secrétaire de séance.

Présents	23	**Délibération n°CM-2024-02-08-01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023**
Procurations	4	
Votants	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

Vu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

Article 1 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre.

Mod. 540730 · 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 031-213105828-20240208-CM2024020801-DE

Article 2 :

Le Maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Villefranche de Lauragais, le 8 février 2024.

Le Maire,
Valérie GRAFEUILLE ROUDET

Le secrétaire de séance,
Jean-François GLEYZES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone 05.62.73.57.57 ; Fax 05.62.73.57.40 ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Conseillers	Pour	Contre	Abst	Conseillers	Pour	Contre	Abst
GRAFEUILLE-ROUDET	X			PRADELLES	X		
RAMADE	X			GOURDOU	X		
GIRARDIN-FAURÉ	X			ANDRIEUX	X		
DARNAUD	X			BOUVIER	X		
AIMÉ	X			COLOMBIES	X proc		
GLEYZES	X			SIDOBRE	X		
FURCATE-CHASTAING	X			PINAUD	X		
BLANC	X proc			BONNAFOUS	X		
BIGNON	X			CANEVESE	X		
LOUMAN	X			MARQUIE	X		
SOULOUMIAC	X			MAIQUES	X		
BERGÉ	X			GAXIEU	X		
MERCADAL	X			MAZAS-CANDEIL	X proc		
HILAIRE	X proc						

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT